

Le Progrès,

ORGANE DES POPULATIONS FRANCO-CANADIENNES DE L'OTTAWA.

1e. Année.

OTTAWA, HAUT-CANADA, SAMEDI, 28 AOUT, 1858.

Numero 13.

Nouvelles Religieuses.

CANADA.

RETRAITE.—Sa Grandeur Mgr. de Bytown, prêcha la retraite des *voyageurs des chantiers*, commencée, mercredi dernier, dans la chapelle Episcopale. Il y a foule et rien n'est plus intéressant à voir que cette masse de jeunes gens qui vont solliciter les bénédictions du ciel avant que de partir pour les forêts où ils doivent passer l'hiver loin des églises, loin de leurs parents, engagés dans les durs travaux des chantiers. La retraite finit demain, dimanche.

LES TOURS.—Les travaux des tours de la cathédrale de Bytown progressent rapidement. Déjà le glorieux signe de la foi catholique brille à une hauteur de deux cents pieds : le drapeau anglais flotte sur l'un des clochers tandis que l'emblématique tricolore se déroule galement sur l'autre. Les ouvriers en fer-blanc se mettent à l'œuvre : en un mot tout va bien et Dieu bénit un travail qui s'exécute pour sa plus grande gloire et pour relever d'avantage la dignité du peul te catholique.

—Marguerite Fox, la fameuse spiritualiste, clairvoyante et visionnaire vient heureusement de rendre hommage à la vérité catholique en entrant dans le sein de l'Eglise Romaine, dimanche dernier à New-York où elle a reçu le baptême.

—Mgr. Canova, évêque du royaume Lombard-Vénitien, vient de mourir en Italie. Il était le frère du célèbre sculpteur Italien.

ROME.

CONSISTOIRE DU 25 JUIN.

Sa Sainteté a tenu le 25 juin, dans le palais apostolique du Vatican, le Consistoire secret dans lequel Elle a créé et désigné cardinal de la Sainte Eglise, dans l'Ordre des prêtres, Mgr. Emmanuel-Benoit Rodrigue, né à Villa-Nuova de Gaja, diocèse de Porto, le 25 décembre 1800, patriarche de Lisbonne. Elle a aussi créé, mais réservé *in pectore*, un autre cardinal et a proposé seize sujets pour diverses églises.

Ensuite, dans une brève allocution, Sa Sainteté a dit au Sacré-Collège réuni qu'Elle faisait quelque chose qui lui devait être agréable, en lui donnant pour collègue le Patriarche de Lisbonne, et Elle s'est réjouie du mouvement heureux qui s'opère dans l'Eglise catholique, apostolique romaine, notamment en Grèce, où deux paroisses de Grecs schismatiques sont passées, avec leurs prêtres, au rite grec uni.

Après le consistoire, M. le comte Prosper Causacchi, garde-noble, est parti pour le Portugal, porteur de la barrette cardinalice destinée au nouveau prince de l'Eglise, S. Em. le patriarche de Lisbonne.

LE CATHOLICISME EN ALLEMAGNE.

La réunion générale des associations catholiques de l'Allemagne, qui aura lieu les 6, 7 et 8 septembre à Cologne, promet d'être brillante. Plusieurs Evêques de l'Allemagne, de la France et de la Belgique s'y rendront, si l'on en croit les feuilles allemandes. Ce qui rehaussera encore l'éclat de cette manifestation catholique, ce sera la bénédiction solennelle de la statue érigée en commémoration de la définition dogmatique de l'Immaculée-Conception. S. Em. le cardinal de Geisel a réservé cette cérémonie pour le jour de la fête de la Nativité de Notre-Dame qui sera celui de la clôture de l'assemblée.

Nos lecteurs savent que les prélats allemands présents à Rome lors de la définition dogmatique du 8 décembre 1851, étaient contents de se réunir annuellement à Foulde, où repose le corps de Saint Boniface, apôtre de l'Allemagne, pour y consacrer quelques jours à la méditation des vérités divines et suivre les exercices spirituels dirigés par un religieux de l'Ordre des Carmes. Cette retraite, à laquelle prendront part trois cardinaux, leurs Eminences les

Archevêques de Cologne, de Vienne et de Prague, commencera le 18 du mois de juillet.

La *Feuille ecclésiastique de Westphalie*, qui se publie à Paderborn nous donne des détails bien consolants sur une visite pastorale faite par Mgr. Martin, Evêque de ce diocèse, dans les parties protestantes de la province de Saxe, où les catholiques se trouvent en très grand nombre. La ville d'Eisleben, entre autres où naquit Luther, voyait pour la première fois depuis 325 ans, un Evêque catholique entrer dans ses murs pour y exercer les fonctions épiscopales. Cinquante enfants catholiques reçurent le sacrement de Confirmation, et, dans son allocution sur la profession publique de sa foi, Mgr. Martin pouvait dire : "Les temps sont passés pendant lesquels on envoyait en exil ou à la mort les catholiques, à cause de leur croyance; ces temps affreux sont passés pour cette ville?"

Le 12 juin, avait lieu une démonstration catholique non moins consolante : nous voulons parler de la procession des catholiques de Berlin, se rendant de cette ville à Spandau, qui en est éloignée de deux lieues et demie. Elle se composait cette année de trois ou quatre mille hommes. On se réunit à quatre heures du matin à l'Eglise de Saint-Hedwige, où fut bénite la nouvelle bannière du *Gesellenverein*; la procession se forma devant Berlin, à Moabit; les catholiques de Spandau vinrent à la rencontre de leurs frères, qui étaient conduits par M. Pellram, prévôt de Sainte Hedwige, et M. le curé Hanel. Le premier célébra le saint sacrifice, dont les membres du *Gesellenverein* rehausserent la solennité par leurs cantiques. La procession se remit en marche dans le courant de l'après-dînée, en priant et chantant, après avoir assisté aux vêpres solennelles à Spandau, et ces milliers de vaillants catholiques ne se retirèrent qu'après avoir assisté au salut et au sermon à Charlottenbourg. La ville de Berlin ne renferme pas moins de vingt à trente mille catholiques dont la plupart sont animés du meilleur esprit. Les sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, du compagnonnage chrétien, les écoles des Ursulines et l'hôpital catholique dirigé par les Sœurs de Saint Charles-de-Nancy, ont été de puissants auxiliaires pour le clergé, dont le zèle est admirable. — *Propagateur Catholique.*

LES CHRETIENS A CANDIE.

Voici d'après *l'Univers*, le résumé d'une nouvelle pétition adressée aux consuls par les chrétiens de Candie :

"Nous venons de nouveau protester contre les sanguinaires et infâmes traitements dont nous sommes constamment l'objet de la part des Turcs indigènes. Nous les avons soufferts jusqu'à présent aux yeux de tout le monde en gardant le silence. Nous venons aujourd'hui, vous les exposer, en vous priant de les faire connaître le plus tôt possible à la Sublime-Porte par l'entremise de votre légation à Constantinople, afin de mettre un terme à nos nouvelles souffrances.

"1. Les Turcs ont assassiné des chrétiens dans la province méridionale sans aucun motif plausible ;

"2. Ils ont outragé et mutilé des femmes de la même province, avoir les avoir dépouillées de tout ce qu'elles possédaient ;

"3. Ils ont maltraité et dépouillé tous ceux qui ont eu le malheur de rencontrer leurs bandes ou qui ont été surpris par elles ;

"4. Ils ont surtout maltraité de la manière la plus horrible l'Evêque d'Arcadie, qui se rendait de son évêché en un lieu plus sûr ; ils l'ont arrêté sur la route, et, après lui avoir enlevé ses habits et son argent, ils lui ont arraché la barbe, l'ont indignement frappé et l'ont abandonné sur la place dans le plus pitoyable état ;

"5. Ils ont coupé ou brûlé les oliviers et les autres arbres fruitiers d'un grand nombre de localités, et sur d'autres points ils ont arraché les arbrisseaux et les ont transportés dans les villes pour leur propre usage ;

"6. Partout ils moissonnent les champs des chrétiens et détruisent ce qu'ils ne peuvent récolter ;

"7. Ils ont en beaucoup d'endroits violé les femmes, en présence de leurs maris pieds et poings liés ; ils ont violé également quantité de jeunes filles dans les villes, aussi bien que les dans campagnes ;

"8. Ils ont enlevé du couvent de Saint-Georges 12,000 piastres argent comptant et des objets précieux de la valeur de plus de 20,000 piastres ;

"9. Ils ont enfoncé à coups de fusil les portes de deux Eglises de Retimo, et, après y avoir pénétré, ils ont brisé à coups de fusil les images, les lustres et tous les objets sacrés, et après avoir renversé les tombeaux, ils en ont extrait les ossements, sur lesquels ils ont déchargé leurs fusils.

"Nous avons été profondément affectés aussi, non du châtement infligé à un chrétien coupable d'avoir tué un Turc sodomite qui voulait attenter à son honneur, mais de la férocité avec laquelle on a traîné son cadavre de la corde au cou, dans toutes les rues de la ville.

"Nous ne pouvons plus endurer de pareils traitements de la part des Turcs indigènes de notre île.

"Nous vous prions donc, le désespoir dans l'âme, de vouloir bien exposer nos souffrances à la Sublime-Porte par l'entremise de votre légation, afin que notre auguste souverain en soit informé et prenne pitié de nos souffrances.

"Les membres de la commission générale de l'île de Candie,

(Suivent les signatures.)

Candie, 23 juin (4 juillet) 1858."

Cour. des E. U.

LA VILLE DES MORMONS.

Voici la description que donne de la ville du Grand-Lac-Salé un correspondant du *Courrier des Etats-Unis*.

"La ville du Lac Salé est située sur la pente occidentale et presque à la base des monts Wasatch. Elle présente un aspect régulier. Des squares ou blocs, de dix acres chacun, la divisent ; neuf de ces squares forment un ward ou district, administré par un évêque de l'Eglise. Les rues ont environ quatre-vingt pieds de large ; elle se coupe l'une l'autre à angle droits. Généralement, des arbres transplantés des montagnes les ombragent ; en outre des conduits peu profonds, pavés de pierre, y amènent l'eau des environs. L'idée généralement répandue que la ville occupe un espace de six milles carrés, est certainement erronée—du moins les bâtiments ne couvrent pas plus de trois ou quatre milles en longueur, sur deux et demi en largeur.

"Les maisons ne sont pas bâties l'une à côté de l'autre. Presque toutes sont entourées d'un grand jardin, et quelquefois même un square entier ne renferme pas plus de deux ou trois bâtiments. Les maisons ainsi construites sur l'espace désigné plus haut peuvent abriter environ dix-mille habitants. Les constructions sont toutes faites avec les mêmes matériaux : des belles briques bien moulées, mais séchées seulement au soleil, et faites d'un argile bleu clair. Les murs sont construits sur la même ligne, et offrent un coup d'œil agréable à la vue. Les environs possèdent en abondance la pierre calcaire et le plâtre de Paris. En général les habitations sont simples, hautes seulement d'un étage, sauf quelques uns appartenant aux dignitaires de l'Eglise, qui sont spacieuses, élégantes et meublées avec beaucoup de goût et de richesse.

"L'observateur le plus superficiel ne peut manquer d'être frappé par le fait que ce peuple accomplit des prodiges en bâtissant une semblable ville dans la période comparative courte de son séjour ici. La stérilité et l'ingratitude du sol rendaient dès l'abord cette tâche des plus ardues. Les rues ont été aplanies et sablées au besoin l'exigeait ; un certain nombre d'acres reconverts de lits de sable sont maintenant en état

de culture ; et un nombre infini de canaux, de digues et de fossés, ont dû être établies pour les besoins de l'irrigation, comme absolument nécessaires à la croissance des plantes. Sans cette précaution pas un seul épi de blé, ni une seule pomme de terre ne viendraient à maturité. Il n'y a pas assez de terres labourables pour nourrir convenablement la population déjà établie ici, sinon à l'aide de l'industrie la plus laborieuse.

"Parmi les pics de la chaîne Wasatch situés le plus près de la ville, s'en trouve un connu sous le nom d'Ensign Peak. On estime qu'il s'élève à plus de deux mille pieds aux dessus de la vallée. Je suis porté à supposer que sa hauteur est encore plus considérable, parcequ'il m'a fallu trois heures d'une ascension pénible l'autre jour pour atteindre son sommet. Mais arrivé là, je pus jouir d'une magnifique vue sur la vallée, avec le Jourdain—débouchant dans le Lac Salé—roulant comme un fil d'argent sur un lit d'émeraude. Le Lac Salé lui-même est pleinement visible du haut du pic, à une distance de trente ou quarante milles, et, par un temps clair, les côtes blanchâtres du désert, éloignées d'environ quarante-cinq milles, sont faciles à discerner.

"Nous avions souvent entendu parler des "grandes murailles qui entouraient la ville." Il y avait là plus d'imagination que de réalité, parce que le mur n'a pas même été commencé en plusieurs endroits : c'est tout au plus s'il s'étend autour des deux tiers de sa superficie. C'est une œuvre pauvre et misérable, consistant en mottes de gazons et en gravier, qui s'élèvent à une hauteur variant de trois à huit pieds ; ce mur est percé, de distance en distance, d'embrasures pour les pièces de canon. Il ne pourrait jamais résister même à l'artillerie la plus légère, et dans ce moment déjà il tombe en ruines, chaque dégel et chaque pluie du printemps en enlevant quelque portion. Cette défense a été évidemment élevée en vue des Indiens. Un simple coup d'œil suffit pour démontrer son peu d'importance, car, en admettant même que la population entière de la vallée fût assez nombreuse pour défendre cette muraille pendant un siège, sur toute sa longueur—vingt-quatre milles,—les hauteurs voisines la commandent si complètement, qu'un artiller placé sur la colline pourrait facilement envoyer son boulet au milieu des défenseurs.

"Aussi bien, les mormons eux-mêmes avouent maintenant que le but réel de la construction de cette muraille était de fournir du travail aux milliers d'individus inoccupés qu'ils avaient sur les bras en 1854, et qui auraient pu devenir dangereux pour l'existence de la théocratie mormone, si cette construction n'avait pas permis de les occuper en les divisant.

"Vous aurez une idée de l'apparence déserte de la ville du Lac Salé, quand vous saurez que le jour de notre arrivée, pas une maison n'était ouverte. Tous ses habitants l'avaient quittée, à l'exception de deux ou trois cents gardes laissés là pour prendre soin des propriétés, et pour recourir à la torche incendiaire si l'ordre en était donné."

Pas de musique sans musiciens.

M., négociant de Marseille, a l'honneur de compter parmi ses clients un roi africain, un roi du plus beau noir. Ce monarque eut dernièrement une fantaisie : il avait entendu parler sans doute de la musique des guides, et résolut de savoir par expérience ce qu'il fallait penser des agréments d'une musique militaire. Il s'adressa à M. son correspondant, qui s'adressa à M. Sax, l'inventeur des excellents instruments de cuivre que l'on connaît, ce pauvre facteur qui passe sa vie à se défendre des contrefacteurs.

M. Sax expédia la commande à Marseille, de Marseille elle partit pour le pays des noirs. Le roi assembla sa cour, et, en cérémonie publique, fit la distribution des instruments à ses grands seigneurs. Celui-ci eut le trombone, celui-là l'opphélide, un autre le cornet à piston ; chacun fut doté selon le bon plaisir du souverain, et non suivant ses

LE PROGRES.

études préalables, et tous s'étant mis sur l'heure à souffler dans leurs instruments, on entendit un vacarme sans nom, un effroyable charivari.

Le monarque, sans être connaisseur, trouva la musique détestable : il suffisait pour cela de n'être pas sourd : il eut les oreilles écorchées, et dans son indignation écrivit une lettre violente au négociant. Le négociant transmit la plainte à M. Sax, qui fut l'homme du monde le plus étonné, et répondit que les instruments fournis par lui étaient de bonne qualité et fabriqués avec le plus grand soin.

M. ne savait à qui s'en prendre ; enfin une idée lui vint. Il écrivit à son roi négro :

— Avez-vous des musiciens ?
Le roi s'empressa de répondre avec redoublement de courtoisie :

— Belle question ! si j'avais eu des musiciens, je n'aurais pas eu besoin de vos services. Votre musique ne va donc pas tout à fait ?

M. s'est vu forcé d'avouer respectueusement à Sa Majesté que, pour faire de la musique, il fallait non-seulement des instruments, mais encore des gens capables de les servir.

Il s'attend, d'un jour à l'autre, à voir revenir sa musique militaire... qui ne lui sera pas payée.

Toutes correspondances et lettres doivent être adressées à "J. B. C. Marsan, Ecr., Gérant du Progrès, Ottawa, H. C." Ce monsieur est chargé de l'administration des affaires du Journal ; il percevra et réglera tous les comptes à dater du commencement de sa publication et dorénavant.



LE PROGRES.
OTTAWA, HAUT-CANADA.

Samedi, 28 Aout, 1858.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES CANADIENS-FRANÇAIS.

Le "Supplément du Progrès" que nous avons publié le 20 courant ayant fait connaître les raisons plausibles qui ont causé la suspension de notre journal pour deux semaines nous nous dispenserons d'en dire d'avantage à ce sujet. Seulement, nous devons annoncer que nos arrangements nouveaux étant tout à fait conclus, dorénavant le Progrès paraîtra régulièrement tous les MERCREDIS. Il sera mallé et distribué à la ville ce jour-là même. Le changement qui s'est opéré dans l'établissement n'affectera nullement l'esprit ni le ton de notre journal ; au contraire, notre œuvre étant raffermie nous serons par là même plus à portée de suivre notre Prosopée et d'adhérer strictement à nos promesses.

La dernière Session.

MAINTENANT la crise est passée, le parlement est prorogé et chacun de nos législateurs est retourné dans son humble foyer, harassé, sans doute, des durs labeurs de la dernière session. Les uns sont rentrés humblement dans leurs grandes ou petites villes ; d'autres ont eu l'incomparable félicité d'une réception triomphale et processionnelle ; et, enfin, quelques uns qui ont été sortis membres du Parlement, et représentant du peuple canadien il n'y a guère que six mois, y ont revu solliciteurs de ses suffrages et d'un nouveau mandat. Tant il est vrai que ce bas monde n'est rempli que de vicissitudes et de changements inattendus ! La session qui vient de finir a été remarquable par sa longueur, par ses innombrables péripéties politiques et par une crise ministérielle dont le dénouement méritait d'être à jamais mémorable dans les fastes de l'histoire du pays. Un ministère assez fort résista au delà de cinq mois à une opposition facieuse ; ce même ministère résigna battu sur une question qui pour n'avoir jamais été mentionnée en vote, nous partit d'un coup de main sans que nous ayons pu nous en rendre compte. Ce ministère tomba et fut remplacé par un autre qui alla jusqu'à se faire battre par un vote de non-confiance ne

qui s'évertuait depuis bien longtemps à remplacer ceux-là même qui n'abandonnaient la lutte que pour se retremper un moment et revenir à la charge de nouveau. Le ministère Brown-Dorion avide de s'asseoir sur les banquettes encore toutes chaudes du cabinet McDonald-Cartier, se construisit en trois jours et n'exista que trois heures. Ce dernier revint au pouvoir avec un déplacement de noms seulement ; la session se termina et nous voilà entre les mains de presque tous les mêmes hommes qui ont gouverné depuis Janvier dernier. Sommes-nous mieux ou pis ? Y perdrons-nous ou y gagnons-nous ? C'est encore assez difficile à dire et c'est ce que les gens indépendants sont à se demander et à apprendre encore. Enfin, le temps prouvera tout.

Nous aurions aimé à analyser au long quelques unes des principales mesures qui ont été agitées à Toronto dans les hautes législatives, mais l'espace nous manque. Qu'il nous suffise de donner à nos lecteurs le programme entier des travaux accomplis de la session qui vient de finir. Quo chacun y pèse impartialement les actes qui l'intéressent particulièrement et généralement. On y trouvera d'importants changements et des mesures nouvelles qui étaient désirées depuis longtemps.

Closure du Parlement.

Toronto, 16 août 1858.

Aujourd'hui à 10 heures du matin, Son Excellence, le Gouverneur Général s'est rendu dans la Chambre du Conseil Législatif, dans les bâtiments du Parlement. Les députés du Conseil Législatif étant assemblés, Son Excellence ordonna de faire venir l'Assemblée Législative ; alors en présence des deux Chambres, il plût à Son Excellence de passer au nom de Sa Majesté un certain nombre de lois. Après ces choses, il plût à Son Excellence de clore la première session du Vie Parlement Provincial par ces paroles :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous félicite d'avoir terminé la dépeche des affaires de cette longue session, et je suis heureux de voir que les matières que j'ai recommandées à votre considération aient reçu vos soins et votre attention.

L'acte, par lequel il est pourvu à l'abolition de l'emprisonnement pour dettes en certains cas et à la répression des assignations préférentielles dans le Haut-Canada, devra, en ce qu'il permet d'assimiler les lois pour les deux sections de la province, procurer de grands avantages dans sa mise en force.

Les lois du juré et la loi municipale du Haut-Canada ont été, de même, les sujets de vos travaux, et des mesures ont été adoptées pour diminuer et faciliter l'administration de la justice criminelle dans le Bas-Canada.

Dans le discours par lequel j'ouvrais la session présente, j'ai signalé à votre attention la nécessité de pourvoir à l'enregistrement des votes et à la protection des personnes qualifiées pour voter à l'élection des députés à la législature. Je me réjouis de ce que vous avez passé une loi sur cet important sujet.

J'ai tout lieu de m'attendre à ce que l'acte relatif aux Pêcheries atteindra son but qui est d'encourager cette branche d'industrie.

Nos communications, par vapeurs océaniques, avec l'Europe ont continué de marcher avec beaucoup de succès ; de plus, j'entretiens peu de doutes sur l'efficacité de votre conduite, en établissant un service régulier de malle par les vapeurs, durant la saison à Gaspé et aux provinces d'en bas.

L'appropriation des sommes destinées à la création d'une route postale à la rivière Rouge va ouvrir des communications incessantes sous le contrôle du gouvernement Canadien depuis ce nouvel établissement jusqu'à la Nouvelle Ecosse.

Un autre embranchement de nos chemins de fer a été complété par l'ouverture de la ligne de Buffalo et du lac Huron.

Dans mon opinion, tout ce qui est de nature à augmenter le commerce des lieux est de la plus haute importance.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je suis heureux de voir que notre tarif de Douanes a subi un remaniement de votre part. J'espère que, sans surcharger le peuple il pourra suffire à maintenir le crédit public et être avantageux au commerce et à l'industrie de ce pays.

C'est aussi pour moi une source de satisfaction de m'apercevoir que vous avez diminué heureusement la restriction du taux de l'intérêt, mesure d'un intérêt si pressant pour notre classe commerciale.

Je vous remercie des subsides que vous avez accordés à Sa Majesté et je vous assure que je ne manquerai pas d'employer toute la vigilance et l'économie dans la surveillance des divers départements et dans l'administration des sommes qui me sont confiées.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Je regrette de ne pouvoir parler de la crise commerciale qui a pesé sur tout le pays comme d'une chose entièrement disparue. L'éloignement de ces difficultés ne peut se faire que peu à peu ; mais je puis dire que le rétablissement total de notre prospérité n'est pas trop éloigné.

Je ne manquerai pas de faire parvenir à Sa Très-Gracieuse Majesté, la Reine, votre adresse relative au territoire de la Baie d'Hudson, aussi bien que celle qui sollicite sa considération du projet de chemin de fer intercolonial.

Je me propose, dans le cours de la vacance, de communiquer avec le Gouvernement de Sa Majesté et avec les gouvernements des colonies sœurs sur un autre sujet de la plus grande importance. Je désire les inviter à discuter, avec nous, les principes d'après lesquels un lien de caractère fédéral pourrait unir, tôt ou tard, les provinces de l'Amérique du Nord.

Je vous relève maintenant de vos travaux en prorogeant le présent Parlement.

Son Excellence se retira alors au milieu des applaudissements.

Actes Sanctionnés.

Acte pour autoriser James Pearson à construire un Chemin de Fer ou à tram devant réunir une carrière de pierre au Grand Tronc de Chemin de Fer, près de Georgetown.

Acte pour amender la loi relative aux petits délits dans le Haut-Canada.

Acte pour amender les lois de cette province, qui régulent le taux de l'intérêt.

Acte pour incorporer le Collège L'Assomption, à Sandwich, dans le Diocèse de London.

Acte pour incorporer la Compagnie de Transport de navigation et de chemin de fer du Nord-Ouest.

Acte pour limiter le montant de la taxe municipale sur certains terrains, dans la cité de Hamilton.

Acte pour autoriser la cour de chancellerie et les cours du banc de la Reine et des plaids communs, dans le Haut Canada, à admettre Shubael Park à pratiquer comme procureur et solliciteur.

Acte pour pourvoir à l'inspection du houblon.

Acte pour amender l'acte qui incorpore la Compagnie de Prêt du Canada Ouest.

Acte pour établir des dispositions plus avantageuses pour le rachat des Débiteurs Provinciaux, la consolidation de la dette publique, et pour d'autres fins.

Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement civil pour l'année 1858, et à certaines autres dépenses se rattachant aux services publics, et aussi pour prélever un emprunt sur le crédit du fonds consolidé du revenu.

Acte pour réviser en vigueur et amender l'Acte pour régler la Commune de Phlé de Pado, dans le comté de Berthier.

Acte pour amender les Chartes de la Compagnie Unie ci-devant appelée "La Compagnie du Grand Chemin de Fer du Sud-Ouest," et pour changer son nom en celui de "La Compagnie du Chemin de Fer des Rivières Niagara et Détroit."

Acte pour abolir en certains cas l'arrestation dans les actions civiles, et pour mieux prévenir la fraude et la punir avec plus d'efficacité.

Acte pour amender de nouveau l'acte qui incorpore la compagnie métropolitaine du gaz et de l'eau de Toronto.

Acte pour ériger en corporation le village d'Arthabaska ville, dans le comté d'Arthabaska.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers Actes et Ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins.

Acte pour modifier l'acte d'incorporation de la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur.

Acte pour autoriser William McIntosh, du

village de Newcastle, à vendre, ou autrement aliéner un certain lot de terre dans le dit village de Newcastle.

Acte pour expliquer et amender l'acte intitulé Acte pour autoriser les membres de l'Église unie d'Angleterre et d'Irlande en Canada, à s'assembler en synode.

Acte pour incorporer l'Académie de St. Césaire.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Marmora et Belleville.

Acte pour amender les actes d'incorporation de la Compagnie du Grand Chemin de fer Occidental.

Acte pour ériger en municipalité de village sous le nom de "Fermont," le village maintenant connu sous le nom de Forge Radnor.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières.

Acte pour égaliser certains règlements de la municipalité de Berlin, et pour d'autres fins.

Acte pour amender la Charte de la banque internationale du Canada.

Acte pour créer une exception aux lois du Bas-Canada, au sujet de certaines substitutions faites par le testament de feu Dame Ann Wragg.

Acte pour venir en aide à certains Etudiants en droit dans le Bas-Canada.

Acte pour autoriser le sénat de l'Université de Toronto à approprier certains terrains pour en faire un parc et le renfermer dans les limites de la cité de Toronto, et pour étendre les règlements de police de la dite cité aux terrains adjacents de l'Université.

Acte pour encourager et répandre la pratique de la vaccination.

Acte pour amender la Loi relative à la juridiction et à la procédure des diverses Cours de Surrogate dans le Haut-Canada et pour rendre la pratique de ces cours plus simple et plus expéditive.

Acte pour modifier et amender l'acte d'incorporation de la Banque Zimmerman, et pour changer le nom de cette corporation en celui de "La Banque de Clifton."

Acte pour changer et amender de nouveau la charte de la Banque Coloniale du Canada.

Acte pour pourvoir à l'établissement de bureaux d'enregistrement séparés dans les cités, nouvelles comtés et divisions de comtés dans le Haut-Canada.

Acte pour amender et réviser les actes qui constituent la charte de la banque de Québec, et pour d'autres fins.

Acte des Pêcheries.

Acte pour pourvoir au choix d'un chef-lieu pour le comté de Bruce.

Acte pour amender les actes relatifs à la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough, et pour accorder de plus amples facilités à la dite Compagnie.

Acte pour rectifier une erreur dans l'acte dix-huit Victoria, chapitre cent douze, relatif à l'érection des églises dans le Bas-Canada.

Acte pour confirmer les titres et créances hypothécaires des acquéreurs de terre et héritages dans le Haut-Canada, créés par le contrat de mariage de John Stewart Lyon et Marie Theresa Dickson.

Acte pour autoriser les municipalités qui ont des parts dans la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley, à être mieux représentées dans la direction de la dite compagnie.

Acte pour réviser et amender les lois de la chasse du Bas-Canada, et pour défendre la destruction des œufs des oiseaux sauvages en cette partie de la province, et dans le golfe et fleuve St. Laurent, dans une certaine saison de l'année.

Acte pour incorporer la compagnie de crédit foncier du Canada.

Acte pour incorporer la Compagnie du canal à vaisseaux de la rivière St. Clair et des Deux Crues.

Acte pour établir des dispositions plus avantageuses pour le rachat des Débiteurs Provinciaux, la consolidation de la dette publique, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada de 1855.

Acte pour incorporer la Banque du Canada.

Acte pour pourvoir à l'enregistrement des débiteurs émises par des municipalités et autres corporations.

Acte pour amender et réviser les lois du Jury dans le Haut-Canada.

Acte pour définir le Droit Electoral, pour pourvoir à l'inscription des Electeurs, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte relatif aux Institutions Municipales du Haut-Canada.

LE PROGRES

(Sanctionnés le 30 Juin, 1858)

Acte pour amender les Lois de Naturalisation de cette Province.
Acte pour établir de meilleures dispositions pour la punition des fraudes commises par des administrateurs, des banquiers, et d'autres personnes à qui il a été confié des effets ou des propriétés.
Actes pour amender la loi relative aux émigrés.
Acte pour amender de nouveau l'acte des clauses générales des chemins de fer.
Acte pour amender ultérieurement les Actes de Judicature du Bas-Canada.
Acte pour autoriser les exécuteurs testamentaires, administrateurs et corporations, de pays étrangers, à rester en jugement dans le Bas-Canada.
Acte pour faciliter la preuve, dans le Bas-Canada, de certains instruments faits et passés hors de cette section de la province.
Acte pour amender la loi relative à l'admission à la profession de Notaire dans le Bas-Canada.
Acte pour amender l'acte passé dans la vingtième année du règne de Sa Majesté, intitulé : Acte pour étendre le droit d'Appel aux affaires criminelles dans le Haut Canada.
Acte pour amender l'acte passé dans la dernière session, intitulé, Acte pour amender l'acte de procédure du droit commun de 1856, et pour faciliter le recours sur lettres de change et billets.
Acte pour amender l'acte intitulé, Acte pour augmenter la représentation du peuple de cette province en parlement, en ce qui concerne le township d'Amagh.
Acte pour conférer des pouvoirs additionnels à la Maison de la Trinité de Montréal.
Acte pour incorporer le village de Renfrew, dans le comté de Renfrew.
Acte pour annexer certains nouveaux townships aux comtés de Victoria et Peterborough et à la division nord du comté d'Hastings.
Acte pour légaliser certains règlements et décrets du conseil de ville de Cobourg et pour amender l'acte pour investir la municipalité de Cobourg de la propriété du havre de cette ville, et pour d'autres fins.
Acte pour modifier et amender les Actes relatifs à la Banque du District de Niagara.
Acte pour amender l'acte d'incorporation du collège de l'Assomption.
Acte pour autoriser la communauté des sœurs de la charité de l'hôpital général de Montréal, dites sœurs grises, à vendre ou aliéner leurs biens et leurs acquisitions et autres biens y mentionnés.
Acte pour incorporer la Compagnie de Boulvard de la Montagne de Montréal.
Acte pour valider un certain transport de terrain fait à la Compagnie de la fabrication des ferries de Proctor, et pour la mettre en état d'aliéner ce terrain et de le louer.
Acte pour incorporer certaines personnes sous le nom de "La compagnie d'entrepot de Québec."
Acte pour autoriser Henry Ruttan à remettre certains brevets d'invention et à en prendre d'autres à la place.
(A CONTINUER.)
Nous accusons réception du rapport du Commissaire des Terres de la Couronne pour l'année 1857. Nous y puiserons plusieurs informations importantes au sujet de la colonisation que nous avons promis de traiter continuellement. Nos remerciements à qui de droit pour ce rapport et pour celui de M. W. Shanly, sur l'Ottawa. Ce dernier nous intéresse particulièrement : nous en ferons une large esquisse aussitôt que l'espace nous le permettra. Ainsi, nous espérons pouvoir assujétir l'attention de nos abonnés sur des questions qui ont tant d'affinité à notre avenir et que tous les habitants du district de l'Ottawa doivent comprendre et connaître avant tout.
Il ne faut pas oublier que Isidore Traversy, marchand, Rue Sussex, a dernièrement reçu un grand assortiment de liqueurs, vins etc. Parmi ces derniers vient au premier rang du Champagne qui mûsse à faire envie. En disant qu'il n'y a rien de mieux nous parlons avec connaissance de cause.
WILLIAM LYON MACKENZIE, le vétérinaire politique du Haut-Canada a résigné son siège en parlement. La corruption du... serait, dit-il, son principal motif d'en agir ainsi. Ce que c'est que le désappointement!

Le National de Québec, qui n'écrit et ne parle que dans le style MacKenzie, dit, en rapportant une ou deux phrases du *bonhomme*, que "ces paroles ont une sinistre portée." Quel sinistre National! Les discours de 5 heures, montre en main, n'endormiront plus les membres de l'Assemblée, et l'éternel débâtelier n'ennuiera plus ceux que les circonstances forcent d'écouter malgré eux.

Grande Fête en l'honneur de la pose du câble sous-marin.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que les autorités municipales de cette ville sont en mouvement pour organiser un grand jubilé à l'occasion du succès de la pose du télégraphe transatlantique. Cette grande fête aura lieu mercredi, le 1er Sept. M. R. Bell, Président du chemin de fer d'Ottawa et Prescott, est le principal moteur de cette démarche et il a déjà assuré, par son activité, un concours de plusieurs moyens de réjouir et d'amuser nos concitoyens. Parmi les nouveautés qu'il a préparées se trouve une ascension aérienne d'un magnifique ballon, de dimensions énormes, emportant dans une vaste nacelle plusieurs personnes qui ont déjà retenu leur passage là-haut : une compagnie de Sauvages de Caughnawaga qui viennent nous émerveiller par leur dextérité et leur souplesse au jeu de la crose. Son Honneur, le maire, et un comité de conseillers de ville, parmi lesquels figure Isaac Berichon, Ecr., sont à l'œuvre pour donner à cette grande célébration tout l'éclat et la pompe possibles. Si le temps se tient beau, nous prédisons une fête divertissante à laquelle nous invitons nos amis des campagnes avoisinantes. Rien ne pourra mieux les délasser des durs travaux de la moisson que de consacrer une journée, en commun avec presque tous les peuples du monde civilisé, à se réjouir du succès d'une entreprise qui n'a pas encore eu d'égal et dont les heureux résultats sont encore incalculables.
AMUSEMENTS DU JOUR.—Course des bateaux, — revue militaire, — le ballon, — jeu à la crose, — pourceau huilé, — mât de cocagne, — course avec sac, — procession aux flambeaux, — grand concert dans le Tempérance Hall, par M. Sabatier.

TOUJOURS AUX PRISES.—Les journaux du Bas-Canada sont admirables pour les petites misères qu'ils se causent les uns les autres. Tantôt c'est la *Minerve* et le *Pays* qui s'empoignent ; tantôt c'est le *Courrier du Canada* qui se chicane avec le *roge National*. Aujourd'hui c'est la *Gazette de Sorel* qui égratigne le *Courrier de St. Hyacinthe* ; demain c'est ce même *Courrier* qui renvoie la balle à la *Gazette* : oh ! quel accord vous distinguez messieurs de la confrérie ! Ces marques nous sont suggérées par un petit rieur du *Le* présente notre confrère du *Courrier de St. J.* à notre autre confrère du *Courrier*, donc. M. *l'le. Courrier* entre d'acteur et écrivain assez coté-énaire, s'écrit, fit des vers au sujet de la pose-Cable transatlantique, qui furent, les divers, publiés dans le *Courrier de St. Hyacinthe*. Le *Courrier du Canada* qui doit s'y connaître en vers eut la curieuse manie de citer quelques strophes de l'ode de M. Vojeli, et de dire l'origine du différend. A dire, le vrai, il y a de ces affaires dans la pièce de vers publiée par le *Journal de St. Hyacinthe*. Nous empruntons au *Journal du Canada* la citation suivante de l'ode Vojelique. Si quelqu'un a la bosse d'entendement plus développée que nous qu'il veuille donc nous expliquer les rimes qui suivent :

La Patience
Et la Science
Viennent à bout
De mainte chose
Qu'aujourd'hui, n'ose
Et que résout
Une journée
Prédestinée
Mais à venir.

Ce qu'un commence
L'autre l'avance,
QUI DOIT FINIR ?

Musique Canadienne.

Messieurs Cremazie, Editeurs-libraires de Québec, nous ont gracieusement adressé plusieurs morceaux de musique et de poésie canadiennes pour lesquels nous leur offrons nos sincères remerciements. Nous, qui sommes, aux yeux de beaucoup de Bas-Canadiens, si éloigné du monde, nous attendions guère à une aussi jolie attention de la part

de ces entrepreneurs publicitaires Canadiens. C'est pourquoi, à part le mérite de l'envoi, nous nous avouons très-reconnaissants parce que, primé, c'est canadien de paroles, de sentiment et d'harmonie.—Si l'on veut nous prendre au plus sensible c'est nous parler *Canadien* ; c'est de nous dire les faits, les réminiscences de nos pères ; c'est de nous chanter *Carillon, Chateaugay*. Oh ! alors, les fibres les plus délicates de notre cœur frissonnent ; alors, l'amour de la patrie sur-rexite dans notre âme ces sentiments d'orgueil que le vrai canadien seul peut éprouver. La patrie, tout malheureux que nous ayons été et que nous puissions être encore, a toujours pour nous ce charme indicible que nul autre climat peut nous offrir ! La patrie a toujours pour nous incompréhensibles le chant de ses oiseaux, le murmure du ruisseau, la belle montagne bleue, le toit paternel, les amis de l'enfance et en un mot tous ces doux souvenirs que rien au monde ne saurait effacer ! Oh ! Canada qui ne se sent orgueilleux d'être de tes enfants ! Oh ! majestueux St-Laurent, qui ne comtes avec admiration les rives enchanteresses qui bordent ton majestueux cours ! Oh ! religion, langue et mœurs de nos pères qui ne chéris point votre culte !
Au prochain numéro une description détaillée des divers morceaux que nous avons reçus et qui sont en vente chez James Ritchie, libraire, rue Spark.

GOUTTES D'ENCRE.

Les habitants de Fraser dans le township de Loch-haber, comté d'Ottawa, ont eu une assemblée pour féliciter John Fraser, Ecr., de Saint Marc, Bas-Canada, sur sa candidature comme conseiller législatif pour la division Montarville.—M. J. L. Baudry, Marchand de Montréal doit opposer l'hon. A. A. Dorion pour la représentation de cette cité.—La fête du câble, à Montréal, aura lieu le 1er septembre.—Nous voyons avec plaisir la réapparition du *Journal de l'Illinois*, publié à Kankakee city, Ill.—L'hon. Robert Baldwin, autrefois collègue de Sir L. H. Lafontaine accepte la pressante invitation de ses amis pour représenter au conseil législatif la division d'York.—Le Gouverneur Head doit aller passer le reste de la saison à Québec.—La branche de la Banque de Montréal, à Hamilton a été victime d'un vol considérable commis par un de ses employés.—L'Hotel de Ville de New-York, City Hall, a presque entièrement été détruit, par un incendie, le 17 courant.
Un nommé Fremière, peintre de son état, s'est jeté dans le canal, à Montréal, et s'est noyé.—Un terrible ouragan est passé, le 20 du courant, à la Pointe-du-Lac et a causé de grands dommages.—On dit que quatre membres du Gouvernement sont pour passer en Angleterre pour conférer à St. James, au sujet de la confédération.—On a dépensé, en fumée, en France, durant l'année 1857, près de \$35,000,000.

Les Catholiques et les Electeurs de la Ville.

G. de Druite, Messire J. M. Broycere, V. au *Leader* ont le plaisir de s'adresser pour l'enseignement du... nous indiquons qui ont le malheur de lui rassembler.
"A l'Éditeur du *Leader*.
"Toronto, 12 août, 1858.
"CHER MONSIEUR, — Je suis informé que servit en ce moment des efforts pour faire ronto à des fins l'Évêque catholique de To-le bruit que Sa Grandeur. On fait courir en faveur de l'un des candidats de la représentation de cette ville dans l'Assemblée Législative. Or, je tiens à constater que cette rumeur ne repose sur aucun fondement.
"La conduite de Sa Grandeur, dans ces circonstances, est conforme aux Instructions du Second Concile Provincial de Québec, par lesquelles les diocésains doivent être être avertis de leurs obligations de voter, de bonne foi, pour le candidat capable de soutenir et de défendre leurs droits. Supposé le cas où les électeurs ne pourraient donner un vote consciencieux, ils n'ont pas d'autre alternative que s'abstenir complètement de voter.
"Telle est la conduite de l'Église en politique.
"En donnant l'insertion à ce qui se trouve dans votre prochaine feuille, vous obligez.
"Votre, &c.
"J. M. BROYCERE, V. G."

Nous prions maintenant les honnêtes gens, qui lisent notre journal, de se bien pénétrer de la lettre et de l'esprit de cet écrit d'un Vicaire Général aussi distingué que l'est M. J. M. Broycere. C'est la meilleure réponse à faire à ceux qui crient sans cesse que la religion se mêle trop de Politique, &c., &c. — C. de C.

Depeche Telegraphique. Nouvelles d'Europe. DE QUATRE JOURS PLUS RECENTES.

ARRIVEE DU CANADA.
Le *Canada*, parti de Liverpool le 14 courant, est arrivé à Halifax le 24.
Les nouvelles sans être importantes ont pourtant un certain intérêt qui se rattache à la crise ministérielle qui a eu lieu en Canada vers la fin de la session.—Le *Times* de Londres invoque la confédération des Colonies Britanniques de l'Amérique du Nord comme devant être le moyen de nous sauver de l'imputation de mauvaise foi en regard de la question du siège du gouvernement.
Le Lord Maire de Dublin donnera un grand banquet, le 1er septembre, aux principaux officiers du Télégraphe Transatlantique.
Tout se maintient d'une manière satisfaisante par rapport au câble.
L'Empereur Napoléon continue son voyage en Bretagne.
CHINE.—La France et l'Angleterre viennent de conclure un traité de paix avec l'Empereur de la Chine. Ces deux puissances seront indemnisées des dépenses de la guerre et reçoivent la permission d'établir des ambassades à Pékin.
L'insurrection des Indes s'apaise.
Le Télégraphe Transatlantique est en pleine opération.
MARCHÉS.—Farine, aucune activité ; Blé, en baisse ; Maïs stationnaire.

ANNONCES.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
TORONTO, 16 Juillet, 1858.
IL a plu à Son Excellence le Gouverneur Général nommer Thomas P. French, Ecr. du township de Sébastopol, agent pour la vente des Terres publiques dans les townships de Grattan, Brudenell, Sébastopol et Algona, nord et sud.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
TORONTO, 23 Juillet 58.
AVIS est par le présent donné que les terres arpentées dans le township de North-Algona, seront offertes en vente, le vingt-quatre chelins par acre, le ou y, en faisant cinquième jour du mois prochain, Thomas P. application à l'agent local au prix French, Ecuyer. Un cinquième de la terre ou qui devra être payé comptant, avec intérêt. Les paiements annuels sur la terre, mettre en ar devant résé et récolter pas moins de deux acres cultures ans par chaque cent arpents durant les cinq premières années. On ne pourra couper ou enlever aucun bois sans licence, à moins que ce ne soit pour des fins d'agriculture.
ANDREW BUSSEL, Assistan Commissaire.

ASSURANCE DU CANADA DE ALBERT LA VIE.
Etablie à Londres, en 1835.
BUREAU : PLACE WATERLOO, 11, PARL. MA.
KINGSTON, (H.-C.)—Bureau principal : rue Clarence.
OTTAWA.—Bureau : à la Pharmacie de VANFELSON & Cie., rue Sussex.
Le Sousigné ayant été appointé agent pour la Compagnie susdite, est maintenant prêt à assurer la vie.
Cette Compagnie, établie sur des bases solides et scientifiques, mérite la confiance des citoyens d'Ottawa.
G. VAN FELSON, Agent.
Ottawa, 28 Août, 1858.

LE PROGRES

CHEMIN DE FER D'OTTAWA

PRESCOTT.



ARRANGEMENT D'ETE.

Depart et arrivées des Trains.

TRAIN DE LA MALLE.—Part d'OTTAWA à 6 heures et demie le matin, tous les jours, Dimanche excepté; arrive à Prescott à 9 heures à temps pour rencontrer les trains Est et Ouest et ceux de New-York et Boston.

Part de Prescott à MIDI et trois quarts, à l'arrivée des trains Est et Ouest, et des Bateaux à vapeur Canadiens et Américains. Arrive à Ottawa à 3 heures 5 minutes P. M.

TRAIN ORDINAIRE, part de Prescott à 9 heures A. M.

Part d'Ottawa à 1 heure trois quarts arrive à Prescott à 5 heures 5 minutes P. M. à temps pour les trains Est et Ouest.

B. FRENCH, fils,
Surintendant.
Prescott, 28 Août, 1858.

LIGNE

DILIGENCES

ENTRE

OTTAWA ET AYLMER.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public, qu'il a établi une ligne de DILIGENCES entre cette ville et Aylmer. Ses OMNIBUS partent d'Ottawa tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à l'arrivée du premier train du chemin de fer de Prescott; et les Mardis, Jeudis et Samedi à 5 heures du matin. Arrivant à Aylmer pour le départ des Bateaux à vapeur qui voyagent en haut de ce poste, ils repartent pour Ottawa immédiatement après l'arrivée du steamer Emerald, tous les trois jours, dernièrement mentionnés.

Pour plus amples renseignements on s'adressera au bureau des DILIGENCES, rue Sussex, près la Cathédrale.

On tient aussi des chevaux de louage et des voitures commodes.

On porte la plus stricte attention aux voyageurs. Les prix sont des plus faciles.

J. BEAUCHAMP.
Ottawa, 28 Août, 1858.

MUSIQUE CANADIENNE.

CHANTS CANADIENS, avec accompagnement de piano. Prix trente sous.

ORAPEAU DE CARILLON, paroles de J. A. DESSANE. Prix trente sous.

MARCHE CANADIEN pour le piano, par J. A. DESSANE. Prix trente sous.

MAQUETTE, paroles d'OCTAVE CREMAZIE, musique de C. W. SABATIER. Prix quinze sous.

CHANSON DU VIEUX SOLDAT CANADIEN, paroles d'OCTAVE CREMAZIE, musique de J. A. DESSANE. Prix quinze sous.

En vente chez
JAMES RITCHIE, Libraire,
rue de fer
Vieille George Bay.

Ottawa, le 28 Août 1858. — 3 ans. — 13

AVIS.

Le soussigné prévient le public de ne pas acheter ni recevoir un billet promettant pour le moment de 200, fait en faveur de
LOVER, ayant reçu de WILMONT, dit billet.

LES SPECULATEURS

ENTREPRENEURS.

PLANS d'Eglises, de Villas, de Résidences de Campagne, de Magasins, de Bâtiments de toute sorte, avec spécifications et devis préparés à ordre, sous le plus court délai et à prix modéré par

AUGUSTUS LAVER,
Architecte,
Bureau, Ville Centrale, Ottawa, H. C.
Ottawa, 28 Août, 1858.

VINS, LIQUEURS.

EPICERIES.

PROVISIONS & Co.

J. B. LAZURE,

Rue Sussex, coin de Murray.

M. LAZURE, Marchand-Epicier, a l'honneur d'informer le public de la cité d'Ottawa et des campagnes environnantes qu'il tient constamment un assortiment complet et choisi de liqueurs spiritueuses, Vins, Epicerie et Provisions de toute espèce, de première qualité et à des prix qui ne pourront manquer de convenir aux acheteurs. Les familles et hôtels qui veulent économiser sont priées de faire attention à la modicité des prix, et au choix de ses Liqueurs, Vins et Epicerie. On prend en échange et on on achète de la potasse pour laquelle on paye plus cher que partout ailleurs. M. Lazure vient justement de recevoir un grand fonds de marchandises: Sardines à l'huile; Cigares de la Havane; Riz; Thé de plusieurs qualités; Café vert, grillé et moulu; Sucre du pays; Cassonade; Sucre blanc; Savon parfumé de Liverpool et de Montréal; noix de toute espèce; tabac supérieur américain, anglais et Canadien; 30 douzaines grands verres; 25 douzaines secour de bois; 50 grosses d'allumettes en boîte et en papiers; 1 grosse eau parfumée de fleurs d'orange pour toilette; 1 grosse fiole d'huile de castor clarifiée; 20 rames papier à lettres; 50 rames papier gris à envelopper; enveloppes de lettres à la boîte; chandelles spermacate et de suif; pipes à la caisse; sceille; 500 lbs pommes sèches; crackers; raisins; saleratus; encre bleue, noire et rouge.

DE PLUS:

Une immense quantité de gros sel; morue; hareng, maquereau, etc., etc.; une grande quantité de cruches, jarres, pots et ustensiles en grès; bouteilles de toute dimension.

AUSSI:

Eau-de-Vie Martel, Cognac en futaillies et en bouteilles, Genièvre de Hollande; Rhum de la Jamaïque et des îles; Vins Champagne, Bordeaux, Port, Madère, Sauterne; Whisky de Molson et du Haut-Canada; Alcohol, etc., etc., etc.

Tout en remerciant ses anciennes pratiques J. B. L. Lazure espère une continuation d'encouragement qu'il s'efforcera de mériter à l'avenir comme par le passé.

Ottawa, Aout 1858.—1m.

HUITRES FRAICHES

ECAILLE,

NEW-YORK,

Reçues toutes les semaines

EMPIRE SALOON.

Ottawa, 28 Août, 1858.

ISIDORE TRAVERSY.

NOUVEAU

MAGASIN

CANADIEN-FRANCAIS,

A BON MARCHE

Pour Argent Comptant seulement.

M. I. TRAVERSY, Français de la ville de Québec, qui a ouvert un nouveau magasin à l'endroit ci-dessus désigné, où il aura le plaisir de recevoir ses anciennes pratiques et ses nombreux amis.

Son assortiment est général, consistant en Marchandises sèches de goût et d'étape; Epicerie choisie, Liqueurs, Vins, Falence, Chaussures, ferronneries, hardes faites en immense quantité; Livres français de prières et d'école, Papeterie, etc., etc., etc.

On vendra le tout au plus bas prix pour argent comptant. On portera toutes les attentions et égards possibles aux personnes qui voudront bien encourager ce nouvel établissement Canadien.

Ottawa, 28 Août, 1858.

HOTEL DU CASTOR,

ISIDORE CHAMPAGNE,

Rue de l'Eglise.

Ottawa, 28 Août, 1858.

GEM RESTAURANT,

RUE YORK, BASSE-VILLE.

REPAS à toute heure du jour: le Lunch depuis 11 heures A. M. jusqu'à 2 P. M. Les meilleurs vins et liqueurs de toute espèce importés directement d'Europe; aussi un choix d'excellents cigares de la Havane &c. La table sera constamment pourvue de tout ce que la saison peut offrir de recherché.

EAUX MINERALES

DE PLANTAGENET

BORTHWICK.

LE Soussigné espère que l'expérience qu'il a acquise dans sa branche de commerce et l'attention qu'il portera toujours à ceux qui visiteront son établissement lui mériteront, comme par le passé, la faveur du public voyageur et des Messieurs de la ville.

A. BROWN.
Ottawa, 28 Août, 1858.

NARCISSE PARENT,

MARCHANT TAILLEUR,

RUE SUSSEX.

A l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il continue à recevoir des commandes pour habits de toute espèce. Tout en remerciant ses nombreuses pratiques de l'encouragement qu'il en a reçu, il espère toujours leur donner satisfaction dans ce qui lui sera confié comme tailleur.

L'Assortiment de ses draps consiste en: Draps fins assortis; Tweeds en grande variété; Vesting, Satin et assorti, &c., &c. Toutes commandes exécutées dans le plus court délai, aux prix les plus raisonnables et avec une élégance et un goût qui ne pourront être surpassés.

Ottawa, 10 Juin, 1858.

CITY HOTEL

PAR

ISAAC BERICHON,

RUE SUSSEX.

CET Hotel est tenu sur un pied élevé, se trouve à proximité du chemin de fer et du Steamboat et est monté de ce qu'il y a d'exquis quant aux liqueurs, à la table et en un mot à tout ce qui peut assurer le confort du voyageur.

GRAND RIVER HOTEL,

JOSEPH GAUTHIER,

Rue Sussex, coin de Clarence.

M. GAUTHIER informe le public qu'il vient d'ouvrir son Hôtel au coin de la rue de Clarence et de la rue de la Basse-Ville, et sa table sera servie de tout ce que le marché pourra offrir de bon goût.

Ottawa, 28 Août, 1858.

HOTEL DE BYTOWN,

J. T. Leveque,

Rue St. Patrice,
Ottawa, 28 Août, 1858.

DOCTEUR GARTLAN,

Résidence et Bureau, Rue York, à quelques pas du Marché.

Consultations en Français.
Ottawa, 28 Août, 1858.

DR. VAN CORTLANDT.

Ancien Médecin-consultant à l'Hôpital des Sœurs de Charité, actuellement Médecin-consultant à l'Hôpital protestant d'Ottawa.

On le trouvera à son domicile, tous les jours depuis 10 heures jusqu'à midi.

Ottawa, 28 Août, 1858.

Adresses d'Affaires.

TOUTE Annonce professionnelle ou autre, de TROIS LIGNES seulement, paraîtra dans chaque Numéro pour \$3 par an.

E. R. E. RIEL,
MEDECIN-CHIRURGIEN.
RUE SUSSEX.
Ottawa, 28 Août, 1858.

DR. ST. JEAN,
Rue St. Patrice,
VIS-A-VIS L'EVECHE.
Ottawa, 28 Août, 1858.

J. B. C. MARSAN,
AVOCAT,
Bureau au-dessus du Magasin de J. Aumont,
RUE RIDEAU, OTTAWA.
Ottawa, 28 Août, 1858.

FRANCIS LETORD,
BARBIER ET PERRUQUIER,
Salon, Rue Sussex, Basse-Ville.
Ottawa, 28 Août, 1858.

FRANCOIS DUHAMEL, FILS,
GRAINS, GROCERIES, LIQUEURS
ETC., ETC., ETC.,
RUE ST. PATRICE,
Ottawa, 28 Août, 1858.

FRANCOIS DUHAMEL,
BOUCHER,
TIENT constamment Jambons, Lard frais et salé, Saucisse, Lard fumé, Viandes fraîches etc.
RUE ST. PATRICE.
Ottawa, 28 Août, 1858.

CONDITIONS DU PROGRES.

Le Progres, journal dévoué aux intérêts canadiens et spécialement des populations Franco-Canadiennes établies sur l'Ottawa, est imprimé et publié à Ottawa, Rue Rideau, (Basse-Ville) et paraît le MERCREDI de chaque semaine.

L'abonnement est de \$2 par année, payable par six mois d'avance.

Ceux qui voudront discontinuer devront en donner avis un mois avant l'expiration du semestre d'abonnement.

Tarif des Annonces.

Six lignes ou moins, 1ère insertion, 50 cents
Pour chaque insertion subséquente, 15 de
Dix lignes ou moins, 1ère insertion, 75 de
Pour chaque insertion subséquente, 20 de

Annonces au-dessus de 10 lignes, pour la première insertion 8 cents par ligne et 2 cents par ligne, pour chaque insertion subséquente.

Il sera fait une déduction libérale pour les annonces de longue durée.

Les annonces de Naissances, Mariages et Décès seront insérées au prix uniforme de 25 cents payables d'avance, et les avis qui seront envoyés à ce Bureau devront être accompagnés de l'argent, si-non ils ne seront pas publiés.

Les lettres non-payées ne seront pas retirées de la poste.

BUREAU, Rue Rideau, Basse-Ville,

IMPRIMERIE DU "PROGRES."

Rue Rideau, Basse-Ville.

PIERRE MILLER,

Typographe.